2^{ème} TREMPLIN DES MUSIQUES ACTUELLES SAMEDI 29 JUIN 2013

RÈGLEMENT DU CONCOURS ET DOSSIER D'INSCRIPTION

REGLEMENT

ARTICLE 1: ORGANISATION GÉNÉRALE

Le 2^{ème} tremplin des musiques actuelles est organisé par le service enfance jeunesse de la ville de Falaise qui accompagne des jeunes qui ont entre 15 et 18 ans, **le samedi 29 juin 2013, à la salle du Pavillon de Guibray à Falaise**, sous l'accompagnement du « Local Jeunes », structure d'accueil en lien au service Enfance Jeunesse de la ville de Falaise (Calvados).

ARTICLE 2: CONDITIONS D'INSCRIPTION

Le tremplin « musiques actuelles » est ouvert à tous les groupes ou artistes musiciens répondant aux critères suivants :

- ftre amateur ou dans une démarche de professionnalisation
- ftre constitué d'au moins 2 personnes
- √3 50% du groupe doit être composé de jeunes ayant moins de 20 ans
- ftre en capacité de jouer un set d'au moins 30 minutes
- Proposer uniquement des compositions originales (pas de reprises)
- Disposer d'un support audio (Cd ou Clé USB) contenant 2 titres minimum au format wav ou Mp3
- ←1 Etre domicilié en région Basse Normandie (au moins un des membres ou siège de l'association)

ARTICLE 3: MODALITÉS D'INSCRIPTION

- 1) L'inscription est gratuite
- 2) Pour s'inscrire, les candidats doivent télécharger un dossier d'inscription sur le site de la ville de Falaise <u>www.falaise.fr</u>, le demander par E-mail à <u>localjeunes@falaise.fr</u> ou se présenter dans un Point Information Jeunesse (PIJ) de la ville la plus proche.
- 3) Les groupes ou artistes musiciens devront faire parvenir leur dossier d'inscription accompagné d'une ou plusieurs photos (JPEG) et d'un support audio Cd/DVD ou clé USB, au plus tard **le jeudi 30 mai 2013** à l'adresse suivante :

Tremplin Musiques Actuelles Service enfance jeunesse Place Guillaume le Conquérant, 14700 Falaise

- 4) Pour les participants mineurs, il faudra joindre au dossier l'autorisation parentale pour chacun, remplie par le responsable légal.
- 5) Tout dossier incomplet, ne répondant pas aux critères de l'article 2 ou portant des informations erronées sera automatiquement rejeté.
- 6) Tout dépôt de dossier d'inscription est considéré comme terme d'engagement et de respect du règlement.

ARTICLE 4 : PRÉSÉLECTIONS

Une présélection de 6 groupes sera faite par l'organisateur du tremplin parmi l'ensemble des candidatures validées le vendredi 31 mai.

Les 6 groupes sélectionnés pour participer au tremplin du samedi 29 juin 2013, seront ensuite informés par téléphone et recevront un E-mail de confirmation dans la semaine du 3 au 9 juin 2013.

La sélection se fera suivant les critères des conditions d'inscriptions (Art. 2) et suivant la qualité sonore et l'originalité des compositions.

Aucune contestation ne sera admise quant aux choix de la sélection proposée par l'organisateur

L'organisateur se réserve le droit d'annuler le concours sans qu'aucune contrepartie ou préjudice ne puisse être exigé.

ARTICLE 5: DÉROULEMENT DU TREMPLIN

Déroulement de la matinée :

Chaque groupe participant sera convoqué à une heure précise le matin à partir de 8 heures, afin de procéder aux balances sons.

Les balances seront effectuées par des techniciens en charge de la sonorisation et de l'éclairage du tremplin : 30 minutes par groupe selon un planning communiqué par l'organisateur. Afin d'assurer une bonne sonorisation de la batterie, la première balance sera de 50 minutes. Pour faciliter le temps de changement de plateau et des balances sons, une batterie et des amplis seront mis en place par l'organisateur. Les amplis personnels et des éléments spécifiques à la batterie pourront être apportés (Cymbales, caisse claire, timbales, ...).

Les repas seront pris en charge par l'organisateur.

Déroulement de l'après midi :

Le tremplin aura lieu le **samedi 29 juin 2013 à la Salle du pavillon de Guibray à Falaise.** L'ouverture des portes au public est prévue à 14h30. L'entrée au concours est gratuite. Le premier groupe débutera à 15h00.

La sélection des groupes pendant le tremplin se fera par un jury collectif qui sera composé uniquement du public. Tous les spectateurs seront munis d'une carte de sélection. Chaque personne du jury devra cocher ou entourer le groupe qu'il souhaite voir gagner. Si plus d'un nom est coché ou entouré sur le bulletin, alors celui-ci sera considéré comme nul.

L'ordre de passage des groupes sera défini par l'organisateur. Chaque groupe se produira pour un set de 15 minutes maximum (critère de sélection). Chaque groupe aura 10 minutes pour s'installer sur scène. Tout temps dépassé sera imputé sur la prestation du groupe (25 minutes au total, changement de plateau et prestation scénique inclus).

A l'issue de toutes les prestations, les cartes de sélections devront être déposées dans une urne qui sera ensuite dépouillée par l'organisateur. L'ouverture de l'urne se fera à 18h00.

Pour des raisons d'équité de vote, les cartes de sélection seront distribuées dès 14h30 heures pendant l'accueil du public. Toute personne arrivant après les 5 premières minutes de la première prestation scénique n'aura pas la possibilité de participer au jury.

En cas d'égalité de vote, l'organisateur est considéré « expert » et prendra la décision de sélectionner un groupe en fonction des critères suivants :

- Qualité musicale du groupe (technicité)
- Originalité des compositions
- Présence scénique, interaction avec le public

Au final, 3 groupes seront désignés et les résultats seront aussitôt annoncés. Aucune contestation ne sera recevable. Le groupe ou une personne référence devra être présente durant la remise des résultats. Tout départ anticipé du groupe le jour du tremplin sera considéré comme un acte de désistement. Ainsi, l'organisateur se réserve le droit de retenir le groupe suivant.

Les gagnants acceptent que leurs noms, images et sons soient diffusés dans tous supports relatifs à la communication municipale, départementale ou régionale (caractère non commercial) et ceci pour une durée de 12 mois à compter du 29 juin 2013

ARTICLE 6: DESCRIPTION DES PRIX

Les prix à gagner sont par ordre de sélection :

- 1^{er} lot = 1^{ère} partie d'un artiste national pendant la saison culturel 2013-2014 au Forum de Falaise + 4,5 jours d'enregistrement, de mixage et d'accompagnement technique avec hébergement au « Pickup studio son » à Caen (valeur maxi 1500€)
- 2nd lot = 3 jours d'enregistrement, de mixage et d'accompagnement technique avec hébergement au « Pickup studio son » à Caen (valeur maxi 1000€)
- 3^{ème} lot = Un bon d'achat dans un magasin de musique bas normand au choix (valeur maxi 500€) + répétition enregistrée de 4 heures au « Pickup studio son » à Caen (valeur 240 €)

ARTICLE 7: MODALITÉS, MENTIONS ET DISPOSITIONS LÉGALES

Le matériel appartenant aux participants doit être assuré par eux-mêmes. L'organisateur ne pourra pas être tenu pour responsable en cas de dégradations, de pertes ou de vols de ce matériel.

Les participants occasionnant des dégradations sur le matériel mis à disposition ou sur le lieu de leur prestation seront tenus de rembourser intégralement le matériel endommagé ou sa remise en état. Par ailleurs, l'organisateur se réserve le droit d'exclure un participant du tremplin à tout moment s'ils estiment que cela pouvait porter préjudice aux valeurs morales et à l'ordre public.

Aucun défraiement ou compensation financière ne pourra être réclamé par les participants.

Les participants déclarent sur l'honneur que les titres présentés sont des originaux.

La participation au tremplin est gratuite. Son adhésion implique alors l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement.

ARTICLE 8: HUISSIER

	Le présent règlement est déposé chez Maitre Gilles LANGEVIN, 8, rue Aristide BRIAND, 14	700
Falaise.		

Le présent règlement doit être lu, approuvé et signé par le responsable du groupe participant

	ous nous engageons, si nous sommes présélectionnés, à participer au « tremplin musiques tuelles » qui aura lieu le samedi 29 juin 2013 à la salle du Pavillon de Guibray à Falaise.			
	ous déclarons avoir lu et nous acceptons le règlement du 2 nd tremplin des musiques tuelles de Falaise			
Nom de l'artiste ou du groupe :				
Date,				
Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)				



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

TREMPLIN MUSIQUES ACTUELLES SAMEDI 29 JUIN 2013 - SALLE DE GUIBRAY À FALAISE

Nom du groupe ou de l'artiste :						
Nom et Prénom du représentant du groupe :						
Date de naissance :	te de naissance : âge :					
Adresse postale :						
Code postale : Ville :						
Tel fixe :	fixe : Tel Mobile :					
E-Mail :						
Stude managed .						
Style musical :						
A propos du groupe :						
Date de création :						
Membre du groupe :						
Nom:	Prénom :		Age :			
Date de naissance :		Instrument(s) pratiqué(s):				
Nom:	Prénom :		Age:			
Date de naissance :		Instrument(s) pratiqué(s):				
Nom:	Prénom :		Age :			
Date de naissance :		Instrument(s) pratiqué(s):				
Nom:	Prénom :		Age :			
Date de naissance :		Instrument(s) pratiqué(s):				
Nom:	Prénom :		Age :			
Date de naissance :		Instrument(s) pratiqué(s):				
Nom:	Prénom :		Age :			
Date de naissance :		Instrument(s) pratiqué(s) :				
Origine et histoire du groupe (en d	quelques lignes,) <i>:</i>				

A propos du groupe (suite):
Quelles sont vos influences musicales ?
Quelle expérience scénique avez-vous ? Nombre, lieux (festival, salles) :
- -
-
Quels sont vos projet, vos ambitions ?
Nombre total de compositions du groupe et durée totale approximative ?
N° et Nom des titres à écouter lors de la présélection :
N° Nom
N° Nom
Êtes-vous en association ?
Êtes-vous inscrit à la SACEM ?
Avez-vous un producteur ?
Fait à
Le:
Signature du référent :
<u>o.g. actar e da vece entre</u>
<u>PIÈCES À ENVOYER PAR COURRIER AVANT LE 30 MAI 2013</u>
☐ Le règlement et le formulaire d'inscription signés et renseignés
☐ Cd maquette de 2 titres minimum, format MP3 ou WAV
 Une photo format JPG qui peut être envoyé à <u>localjeunes@falaise.fr</u> Une fiche technique avec plan de scène, nombre d'instruments et de branchements
nécessaires
☐ Autorisation parentale (pour les mineurs)
Nota bene : Pensez à faire une copie du règlement, formulaire d'inscription et autorisation parental

 $Nous\ transmettre\ obligatoirement\ les\ originaux.$



Local Jeunes - salle Bodereau 8, rue Saint Jean, 14700 Falaise

Tel: 02.31.90.25.38 E-mail: localjeunes@falaise.fr

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) M./Mme	
Adresse :	
Tel fixe :	
Tel portable :	
E-mail :	-
N° de sécurité sociale :	
Filiation : Père Mère Tuteur	Autre :
Autorise mon enfant :	
A participer, en tant qu'artiste du groupe	,
Au tremplin musiques actuelles, organisé par le la ville de Falaise, tel qu'il est décrit dans d'inscription.	
Nom de la personne, si autre que le responsable	légal :
Téléphone fixe : Téléph	one portable
En cas d'accident ou de maladie lors du tremp	lin, j'atteste être couvert par une assurance
responsabilité civile dont l'agence est :	et le n° de police est :
(je joins à ce do	cument, l'attestation de l'assurance désignée
précédemment)	
Ainsi, je décharge l'organisateur de toutes re toutes les dispositions nécessaires en cas d'accio	•
Je reconnais avoir pris connaissances du règle déclare sur l'honneur l'authenticité des informa	
Fait à : Le :	Signature du responsable légal